

## **Ces thé déversés sur le marché : danger dans nos verres !**

### **Sahara**

Posté par: Touareg

Publiée le : 8/2/2008 13:59:19

Communément appelé « la drogue des Maliens » ou encore « les trois normaux », le thé est ancré dans la consommation de nos compatriotes. Dans les bureaux, sur les chantiers, au coin de la rue et dans les domiciles, il se consomme partout. Aujourd'hui, le pays, face à une grande demande, est inondé de ce produit. Thé Cheval, Thé Lobo, Thé Saddam, Thé Waraba...

La liste est loin d'être exhaustive. Face à cette invasion, le danger plane sur les consommateurs, qui sont peu regardants sur la qualité, encore moins sur la provenance de ces différentes marques de thé. Quant aux structures de contrôle, elles semblent impuissantes et ne font que constater... les dégâts. Enquête.

Une bonne santé des populations passe en grande partie par l'installation d'un bon mécanisme de détection, en amont, des risques qui peuvent découler des produits fortement consommés par les citoyens. Le thé qui fait partie des denrées les plus consommées par nos compatriotes, échappe à tout contrôle rigoureux. Le consommateur a même l'embarras du choix à cause de l'abondance des marques de thé. Des marques qui n'offrent, pas toutes, des garanties de bonne qualité.

En effet, au Mali, les scènes de causeries sont des moments de joie pour tous ceux qui fréquentent le même « grin ». Ces débats et échanges qui rythment presque le quotidien des maliens, deviennent du coup particulièrement attractifs quand ils se tiennent autour d'un « petit thé ».

Autrefois consommé exclusivement par une catégorie de personnes d'un âge relativement avancé, le thé est devenu une boisson que consomment tous les groupes d'âge : enfants, adultes, femmes, jeunes et vieux. Tous ne ressentent pas forcément les mêmes plaisirs dans la consommation de cette boisson qui s'est imposée aux Maliens au fil du temps.

La trentaine révolue, Oumou Kamaté boit chaque jour du thé. La couturière a fait toute sa jeunesse sans « prendre » du thé. Mais, deux années ont suffi pour faire d'elle une très grande consommatrice de cette boisson, parce qu'elle reçoit chaque jour devant son atelier, sis à Dar salam, ses copines qui la contraignent chaque fois à leur faire du thé.

Dramane Sidibé, commerçant de son état, est aussi un fervent consommateur de thé : « Je consomme le thé il y a plus de vingt ans et je n'entends pour l'instant pas m'en priver », confie t-il, tout en risquant un petit commentaire sur certains vertus de cette denrée. Son cas n'a aucune similitude avec celui de ce chauffeur mécanicien, Papus, qui a fini par devenir un « preneur invétéré » de thé sous la forte pression de ses amis qui ne cessaient de lui vanter les mérites supposés de cette boisson qui fait toujours converger un ou plusieurs personnes vers le même endroit, attendant impatiemment « le premier », entendez le premier verre, puis le deuxième etc... le troisième.

Avant, confie-t-il, je ne trouvais aucun intérêt dans la consommation du thé. Mais, il y a trois ans, j'ai pris mon premier verre de thé. C'était à la faveur du mariage d'un ami. Les membres de notre

groupe, qui avaient pris part à l'événement, m'ont beaucoup stimulé à goûter cette boisson dont ils m'ont beaucoup vanté la douceur, a-t-il expliqué. « Je me souviens que ce jour j'ai beaucoup hésité avant de goûter le thé, mais depuis, je n'ai plus raté, un seul jour, mon verre de thé », confie-t-il.

« C'est mon mari qui a fait de moi une consommatrice de thé. Auparavant je ne prenais pas du thé. Je me contentais juste de faire le thé de mon mari. A force de vérifier le niveau du sucre je suis finalement devenue une consommatrice de cette boisson », confie, pour sa part, Mme Salimata Traoré, une secrétaire de direction.

Il suffit de faire chaque jour un tour dans la ville de Bamako, pour se rendre compte à quel point cette boisson, couleur rougeâtre et couverte de mousse, est consommée. Rares sont les familles où la théière n'est posée sur le feu au moins deux à trois fois dans une seule journée.

Les services publics, tout comme les entreprises privées, sont aussi des lieux où l'on peut constater une très forte consommation du thé. Ici, pendant qu'ils travaillent dans leurs bureaux, les directeurs et autres chefs de service se font presque toujours préparer un petit thé par le planton.

Forts de cette grande consommation de cette boisson par les citoyens, ils sont nombreux les commerçants et autres hommes d'affaires qui ont orienté leurs affaires vers l'importation et le commerce du thé.

Au niveau du centre commercial, notamment le 'Dabanani', un marché très animé de Bamako, le thé ravit la vedette à bien d'autres produits. Même les boutiques qui n'ont rien à voir avec le commerce de denrées alimentaires, ne se privent plus de mener, subsidiairement, le commerce du thé. Ainsi, peut-on remarquer d'importants cartons de thé entassés devant des quincailleries et d'autres boutiques connues dans la vente de certains articles divers.

#### Prolifération des marques

En vue de faire prospérer leurs affaires, nombre d'opérateurs économiques, en relation avec les fournisseurs, font établir des marques de thé en leur nom. Une situation qui vaut aujourd'hui la présence sur le marché de thé portant toutes sortes d'appellation. Ce n'est pas fortuit, si aujourd'hui, la Chine est devenue l'une des destinations de nos opérateurs économiques qui inondent la Direction nationale du commerce et de la concurrence de demandes d'importation de thé vert.

Au niveau de cette structure chargée de délivrer les autorisations d'importations, on se dit tout aussi surpris par cette multitude des marques de thé qui, indique-t-on, ne sont jamais signalées lors de l'intention d'importation. « Tous ceux qui se présentent chez nous pour obtenir cette autorisation, nous signalent qu'il s'agit d'importer du thé vert de Chine. De sorte que, nulle part sur nos fiches, on ne nous fait cas d'un thé Cheval, Azawad, Ongoïba. C'est une fois sur le marché que nous découvrons, comme tout le monde, ces différents types de thé », indique un responsable de la Direction régionale du district, sise près du grand marché. Pour ce responsable, la situation est d'autant plus préoccupante que nous avons des frontières qui échappent souvent à notre contrôle. « Ce qui est le plus regrettable c'est que parmi ces thé, il y a une bonne partie qui échappe au circuit normal et sont introduits chez nous à partir de la Mauritanie, de l'Algérie ».

C'est une question à laquelle il est bon de s'intéresser. Parce que, même si pour l'instant, aucun risque inhérent au thé n'est encore signalé, il est bon par mesure de prudence de s'intéresser à la qualité de tous ces thé importés et mis sur le marché sans se soucier de leur qualité, observe notre

interlocuteur qui explique son anxiété par le fait qu'une bonne partie de ces thé contiennent, selon lui, des colorants qui peuvent provoquer certains maux chez les consommateurs.

Au niveau du bureau du commerce extérieur de la direction nationale cependant, on préfère totalement se soustraire à la question de qualité que peut poser ce thé vendu à cor et à cri sur le marché. Pour le chef du guichet du commerce extérieur, Mady Diakité, de la direction nationale du commerce et de la concurrence qui travaille en synergie avec d'autres structures comme le service des douanes, dans ses attributions, ne fait que délivrer les autorisations d'importation après avoir constaté que le produit dont l'importation est sollicitée n'est pas interdit dans notre pays.

« Il ne se passe pas de jour sans que des opérateurs ne viennent solliciter chez nous une autorisation d'importation de thé », confie-t-il. Une lecture des registres tenus au niveau de ce guichet atteste cet état de fait et donne toute la preuve que le sol malien est bien devenu, aujourd'hui, un des plus gros marchés pour les pays producteurs de thé avec en tête la Chine.

À l'évidence, au niveau de cette direction qui aurait pu être un premier palier de lutte contre l'introduction au Mali de produits dangereux, on se contente juste d'encaisser des droits à caractères monétaires. En effet, l'importation de « thé vert de Chine » est assujettie au paiement, par l'importateur, de 0,75% de la valeur F.O.B (c'est-à-dire le prix de la marchandise lors de l'embarquement).

Avec pour mission le contrôle de la qualité des médicaments, aliments, boissons ou toutes autres substances importées ou produites en République du Mali et destinées à des fins thérapeutiques, diététiques ou alimentaires en vue de la sauvegarde de la santé des populations humaines et animales, le laboratoire national de la santé (LNS) est désormais conscient de tous les risques que peut présenter l'écoulement incontrôlé de toutes ces marques de thé sur le marché. Depuis une année, elle a entamé une étude nationale sur la question. Cette étude a permis de prélever des échantillons de thé qui sont actuellement analysés au niveau du laboratoire.

Pour le Dr Sominé Dollo, responsable au LNS et chargé de l'étude, cette enquête vise à étudier les différentes marques vendues sur le marché afin de savoir si elles obéissent toutes aux normes de qualité, notamment si elles respectent les conditions d'hygiène et de transport. « L'une de nos plus importantes préoccupations consiste à analyser sérieusement ces échantillons pour voir éventuellement s'ils ne renferment pas des impuretés comme des moisissures qui peuvent provoquer certaines infections ».

Opérationnelle depuis le 02 janvier 2005, l'agence nationale pour la sécurité sanitaire des aliments (ANSSA) est investie d'un certain nombre de prérogatives qui lui font jouer un grand rôle dans la chaîne de prévention des risques sanitaires liés à certaines denrées alimentaires. Outre qu'elle évalue les risques sanitaires liés aux produits alimentaires, aux additifs alimentaires, aux produits pour animaux ainsi que des eaux et boissons, l'agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments assure également la coordination des activités des services de contrôle et d'inspection qui interviennent dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Pourtant, ici également rien de bien concret n'est fait pour que les populations ne soient demain victimes d'une intoxication du fait de ce thé dont personne ne peut juger de la bonne qualité.

Attendre le mal pour agir ensuite ?

C'est malheureusement l'analyse qu'on est obligé de faire du comportement de nos structures

chargées du contrôle de qualité des aliments. Ces dispositifs sanitaires ne doivent-ils exister que sur le papier ? Une protection des populations face à certains risques liés aux aliments ne leur obligent-ils pas à prendre certaines mesures préventives en faisant un contrôle à priori de tous ces produits qu'on vend chez nous sans aucun contrôle ? Le thé est bien là pour illustrer cette situation qui consiste à laisser les consommateurs aller au devant de tous les risques d'empoisonnement ou d'intoxication.

Approché, le directeur adjoint de cette structure, Mahamadou Sako a regretté une situation qui, selon lui, engage directement la responsabilité personnelle des consommateurs eux-mêmes.

« L'Etat a fait beaucoup dans ce domaine. La question de qualité de nos produits de consommation dépend désormais des consommateurs eux-mêmes. La réalité est que chez nous, les gens ne recherchent que les marchandises qui coûtent moins cher », explique-t-il. Pour lui, ce que les gens ignorent, c'est que chaque fois qu'ils acceptent un produit moins cher, ils acceptent en même temps toutes les conséquences liées à cette mauvaise qualité. « Il est temps que les consommateurs Maliens développent une culture de la qualité », a-t-il conseillé, avant d'ajouter : « Si les clients refusent aujourd'hui un produit de mauvaise qualité c'est sûr que vous ne retrouverez plus ce produit demain sur le marché », a-t-il indiqué.

Pour Mahamadou Sako, contrairement aux autres produits de grande consommation comme la viande et le poisson qui ont déjà fait l'objet d'une étude de qualité par l'ANSSA, le thé lui, n'a pas encore été retenu parmi les priorités du comité scientifique et technique qui vient de dresser son agenda d'enquête pour l'année 2008. Cette enquête qui concernera la question des micros toxines n'a pas choisi d'identifier le cas particulier du thé même s'il n'est pas exclu qu'il puisse également attirer l'attention des enquêteurs qui sont sensés s'intéresser à toutes les denrées alimentaires du pays.

#### Autorisation de mise sur le marché

Face à cette problématique, le directeur adjoint de l'ANSSA estime que certains actes déjà posés par le gouvernement rentrent, selon lui, en droite ligne d'une volonté beaucoup plus ferme de sécuriser nos consommateurs en s'intéressant de plus près à ce qui leurs est proposé sur le marché. Pour lui, cette volonté d'une très grande portée, a été officiellement exprimée à travers la prise, en conseil des ministres, du décret n°06-259/P-RM en date du 23 juin 2006, portant « institution d'une autorisation de mise sur le marché des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des additifs alimentaires ».

La question de la sécurité sanitaire des aliments étant un sujet qui interpelle les trois départements de la santé, de l'agriculture et celui en charge de l'industrie et du commerce, chacun de ces trois ministères avait été amené à prendre, l'année dernière, un arrêté d'application du décret sus cité en vue de mieux coordonner la politique commerciale avec les besoins sanitaires du pays.

Pour le responsable de l'ANSSA l'une des toutes premières implications de ce décret a été l'érection auprès du ministère de la santé, d'une commission nationale chargée de certaines missions dont l'examen des rapports des experts microbiologistes, analystes, toxicologues et biologistes. Avec ce décret et cette commission tous les nouveaux produits seront automatiquement assujettis à un contrôle de qualité avant d'être autorisés sur le marché. Ce qui, conclut-il, permettra dans l'avenir de rester suffisamment vigilant quant à la qualité des produits de consommation vendus sur nos marchés.

Oumar Diamoye L'Aube